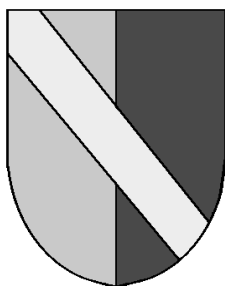


COMMUNE D'ÉCUBLENS/VD

MUNICIPALITÉ



AU CONSEIL COMMUNAL

Préavis n° 2014/06

Communalisation du Centre de vie enfantine Domino

Séance de la commission ad hoc, mercredi 30 avril 2014, à 20 h,
Centre socioculturel Ecublens, Centre de vie enfantine, 2^{ème} étage

Communalisation du Centre de vie infantine Domino

AU CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PRÉAMBULE

Le présent préavis a pour objectif de présenter au Conseil communal la demande d'accorder la reprise, au sein de l'administration communale, de la garderie actuellement située dans le bâtiment socioculturel. Rebaptisée Centre de vie infantine Domino (CVE), la structure accueille 102 enfants depuis son déménagement dans le bâtiment socioculturel à la route du Bois 27, divisés de la manière suivante :

- la nurserie accueille 15 bébés de 3 à 18 mois ;
- le groupe des trotteurs accueille 21 enfants de 18 mois à env. 2 ½ ans ;
- le groupe des moyens accueille 30 enfants d'env. 2 ½ ans à l'entrée à l'école infantine ;
- l'unité d'accueil pour écoliers (UAPE) accueille 36 écoliers de 1^{ère} et 2^{ème} enfantines (Croset et Pontet).

Le CVE est membre de l'AJESOL et est dotée d'une autorisation cantonale d'exploitation.

Le comité de l'Association de parents pour la petite enfance (APPE) a été consulté et entendu par la Municipalité en vue de cette décision de reprise du CVE par la Commune d'Ecublens. Les modalités de la reprise sont expliquées au chapitre 5 du présent préavis.

2. HISTORIQUE DE LA GARDERIE DOMINO

Le 30 novembre 1988 a été créée à Ecublens l'APPE. Cette association a pris contact avec la Municipalité pour étudier l'exploitation d'une garderie d'enfants à Ecublens. Après plusieurs entretiens et études, la Municipalité a considéré qu'il serait préférable de charger une institution privée de créer et d'exploiter une garderie d'enfants, avec l'appui financier des pouvoirs publics, ceci dans l'attente de la création d'une garderie dans un bâtiment communal. Des locaux adéquats ont été mis à disposition de l'APPE qui s'est chargée de l'exploitation de la garderie, après signature d'une convention.

La garderie-nurserie Domino a ainsi pu ouvrir ses portes le 15 avril 1991. Jusqu'en juillet 2012, elle était située au chemin des Esserts 12, dans un local provisoire qui vient d'être détruit car arrivé au bout de ses possibilités d'exploitation. Elle accueillait 28 enfants par jour de la fin du congé maternité à l'entrée au cycle initial (10 en nurserie et 18 dans la garderie).

Depuis la rentrée 2012, la garderie nurserie Domino a déménagé dans une nouvelle structure, plus grande et mieux adaptée à la demande croissante des parents, située dans le Centre socioculturel d'Ecublens (CSCE), à la route du Bois 27 et est devenue le CVE.

3. FONCTIONNEMENT ACTUEL DU CENTRE DE VIE DOMINO

Le CVE occupe actuellement 3 étages du CSCE. Il est devenu une entreprise dont la gestion administrative et pédagogique a pris d'importantes proportions. Comme pour les autres structures membres de l'AJESOL, la direction de la structure ne s'occupe pas de la facturation des prestations aux parents, mais uniquement de son exploitation. L'APPE est actuellement l'employeur de 42 collaboratrices, représentant 31 EPT.

Les membres du Comité de l'APPE se réunissent une fois par mois. Ce dernier était composé de 5 membres de l'Association élus par l'Assemblée générale. Le Comité a pour tâche d'assurer entre autre la gestion de l'association et de la garderie, ainsi que de prendre les décisions utiles à son bon fonctionnement. Il élabore le règlement et engage ou révoque le personnel.¹

La présidence a été occupée par la même personne ces dix dernières années. Le Comité s'était occupé du déménagement de la garderie Domino dans les nouveaux bâtiments de la route du Bois 27 ainsi que de la mise sur pied du nouveau CVE. Essoufflé, il ne comptait pas reconduire son mandat. Les postes principaux du comité étaient donc vacants pour 2014 et il n'y avait pas de relève. Le changement dans le style de gestion d'une structure passée de 28 à 102 places a entraîné la démotivation de l'ancienne directrice (devenue la directrice pédagogique) et cette dernière a quitté la structure en février 2014. L'actuelle directrice administrative a donné sa démission pour le 31 mai 2014.

Lors de son assemblée générale le 19 mars dernier, un nouveau Comité de l'APPE a été élu pour une période d'une année. Il est composé de 8 membres, dont 4 personnes issues de l'ancien comité qui ont accepté leur mandat pour une période transitoire. Les 4 autres postes sont occupés par Mme Pascale Manzini, Municipale des affaires sociales et présidente de l'AJESOL, ainsi que 3 collaborateurs de l'administration communale. Son premier travail a été l'engagement d'une nouvelle directrice pour le CVE au 1^{er} mai 2014.²

4. ANALYSE DE LA REPRISE DU CVE DOMINO PAR LA COMMUNE D'ÉCUBLENS

Après 25 ans d'existence, le Comité de l'APPE renonce à gérer le CVE car la tâche est devenue trop importante et pense qu'il est temps que la Commune d'Ecublens reprenne les rênes de la prestation d'accueil de jour des enfants offerte par le CVE.

La Municipalité admet que la gestion par des personnes bénévoles d'une entreprise offrant à environ 140 enfants par année une prestation d'accueil de jour largement subventionnée par l'argent public (voir chapitre 6) n'est plus appropriée.

La possibilité de créer une fondation a été écartée par les membres de l'APPE qui pensaient que ce n'était pas la réponse appropriée à la pérennité de la structure.

La récente expérience avec la garderie Vanille Chocolat, dont la Commune d'Ecublens a dû reprendre l'exploitation avec l'accord du Conseil communal le 1^{er} novembre 2013 (préavis n° 12/2013), démontre que la prestation d'accueil de jour des enfants, largement subventionnée par les communes, doit être gérée par ces dernières afin de maintenir une exploitation saine, efficace et professionnelle. De plus, et comme déjà mentionné précédemment, la Municipalité pense que, pour des raisons d'efficacité en matière d'exploitation des places d'accueil de la petite enfance à Ecublens, il serait plus judicieux de reprendre la direction communale de ces prestations offertes aux familles écublaises. Comme exemple, des synergies entre l'accueil parascolaire du CVE et celui de l'APEMS

¹ Statuts de l'APPE

² PV de l'AG du 19 mars 2014

seraient envisageables en termes de mise en commun de l'accompagnement des enfants ou des vacances scolaires.

Pour ce qui concerne la reprise du personnel du CVE, il est à signaler que ce dernier cotise déjà à la Caisse Intercommunale de Pension (CIP), bénéficie d'un treizième salaire et de prestations assez proches de celles du Règlement du personnel de la Commune d'Ecublens.

Toujours dans le cadre de cette analyse, voici la liste des collaborations déjà existantes entre le Domino/APPE, les services de la Commune d'Ecublens et l'AJESOL.

Domino/APPE	Commune d'Ecublens	AJESOL
Bail à loyer avec la commune	Locaux	
Contrat avec la commune	Téléphonie	
Contrat avec la commune	Copieurs multifonctions	
Hébergement informatique		Prestation du réseau
Ressources humaines	Soutien ponctuel pour des situations particulières	
Gestion courante de la garderie		Facturation aux parents, gestion du contentieux. Attribution des subventions. Soutien informatique.

5. MODALITÉS DE LA REPRISE DU CVE DOMINO PAR LA COMMUNE D'ÉCUBLENS

Depuis le début de l'année, date où le Comité de l'APPE a annoncé ne pas pouvoir continuer son activité faute de ressource, plusieurs séances se sont déroulées afin de mettre en place les modalités et le planning pour finaliser ce projet. Une séance a également été organisée avec le personnel afin de les informer de la démarche entreprise et leur donner les échéances à venir.

Après que la Municipalité se soit prononcée favorablement sur le principe de reprise de la structure, il s'est agit d'obtenir l'accord de l'Assemblée générale de l'APPE, ce qui a été fait le 19 mars dernier. L'étape suivante est d'obtenir l'accord du Conseil communal.

Une fois cet accord obtenu, les démarches déjà entreprises entre la Municipalité et l'APPE continueront afin d'aboutir à une reprise effective au 1^{er} janvier 2015. Cette échéance a été choisie afin de pouvoir garantir une transition dans les meilleures conditions en matière de personnel et d'exploitation de la structure.

Suite à cette décision, le chef du service des affaires sociales et de la petite enfance aura, en collaboration avec la direction de la nouvelle structure d'accueil de jour communale, la responsabilité de son bon fonctionnement et des liens avec l'AJESOL et les autres entités communales.

Afin de régler cette reprise, une convention sera élaborée entre l'APPE et la Municipalité.

Elle traitera de différents points dont les principaux sont notamment :

- la reprise de tout le mobilier et objets appartenant actuellement à l'APPE ;
- la résiliation et la reconduction éventuelle par la Commune des différents contrats signés par l'APPE dans le cadre de l'exploitation du CVE (par ex. nourriture, entretien, assurance, locaux, téléphone, informatique, etc.) ;
- toutes les questions ayant trait au changement d'employeur du personnel.

6. ASPECTS FINANCIERS

Tout comme pour la garderie Vanille-Chocolat reprise au 1^{er} janvier de cette année, l'intégration du CVE Domino n'aura pas d'incidence directe sur les coûts à charge de la Commune. L'excédent de charges continuera à être pris en charge par l'AJESOL, puis réparti entre les trois communes membres du réseau en fonction de la « consommation » des places d'accueil. Une réduction des coûts de la structure peut néanmoins être espérée grâce aux synergies qui seront désormais plus simples à mettre en œuvre. Pour votre information les comptes 2013 ont donné les résultats suivants :

CHARGES

Charges nettes	Fr.	2'587'011.70	100.00 %
----------------	-----	--------------	----------

PRODUITS

Participation des parents	Fr.	787'685.40	30.45 %
Subvention de la FAJE	Fr.	355'418.00	13.74 %
Subvention de l'AJESOL	Fr.	1'443'908.30	55.81 %

La reprise du personnel aura bien entendu des incidences tant pour le Service des ressources humaines et le Service des finances, que pour le Service des affaires sociales et de la petite enfance dont il dépendra hiérarchiquement. Après avoir intégré la garderie Vanille-Chocolat Ecublens en 2014, ce dernier devra s'adapter à accueillir une nouvelle structure bien plus importante.

* * *

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2014/06,
- oui le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

d'approuver la reprise du Centre de vie infantine Domino, sis à la route du Bois 27, comme nouvelle entité communale dès le 1^{er} janvier 2015 et d'intégrer son personnel au sein de son administration.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 14 avril 2014.

Au nom de la Municipalité
Le Syndic Le Secrétaire

(L.S.)

P. Kaelin P. Besson

Annexes : - statuts de l'APPE
- PV de l'AG du 19 mars 2014

Délégués municipaux à convoquer :

Commission ad hoc : - Mme Pascale Manzini, section des affaires sociales

Commission des finances : - M. Pierre Kaelin, Syndic, section des finances

Ecublens/VD, le 10 avril 2014
PM/SN